



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : cgt@vnf.fr - Site : www.cgtvnf.fr

M.Marc PAPINUTTI
Directeur Général
Voies Navigables de France

Montreuil, le 13 mai 2016

Objet : Préavis de grève reconductible à compter du 14 juin 2016

Monsieur le Directeur Général,

Le contexte actuel est marqué par le projet stratégique 2015 - 2020 qui se décline dans les différentes directions territoriales et l'accord emploi 2016-2018.

Concernant le projet stratégique, les orientations prises ne sont pas de nature, pour la CGT, à répondre aux attentes des personnels de l'Etablissement et des usagers de la voie d'eau.

Les politiques d'austérité réduisent continuellement les droits et acquis sociaux des personnels mais fragilisent également le service public de la voie d'eau. Les objectifs affichés par le Gouvernement en responsabilité et les Parlementaires, dans le cadre du projet de loi créant l'établissement public administratif Voies Navigables de France, étaient de tout autre nature.

En guise de relance de la voie d'eau, le projet stratégique décline des actions réduisant le niveau de service.

Concernant l'accord emploi 2016-2018, les négociations n'ont pas abouties sur un accord acceptable par la CGT. La liberté laissée à l'employeur, sans aucun contre pouvoir autre que le rapport des forces des personnels, est grande et peut conduire à un recours massif d'emplois précaires sous statut public ou privé. Alors même que le chômage atteint des sommets dans notre pays, le choix est pris de ne pas endiguer ce fléau en recrutant des emplois statutaires et à durée indéterminée.

Pour la CGT, il faut donc, d'urgence, une rupture avec ces orientations néfastes et, notamment, créer les emplois statutaires nécessaires et réduire la précarité.

En conséquence, la CGT exige :

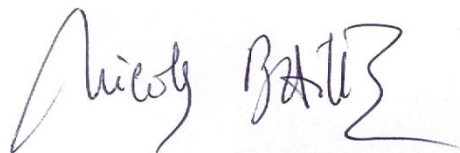
- une réorientation du projet stratégique 2015-2020 avec pour objectif de redynamiser la voie d'eau nécessitant des moyens budgétaires et des effectifs supplémentaires ;
- la prise en compte des amendements déposées par la CGT dans le cadre des négociations sur l'accord emploi 2016-2018 ;
- la reconnaissance de la pénibilité avec la bonification de 25% par année travaillée.

Afin de permettre aux personnels de Voies Navigables de France de participer aux mobilisations à venir sur ces questions revendicatives, nous déposons des préavis de grève de 0 à 24h pour l'ensemble des personnels de Voies Navigables de France pour les journées suivantes : 14 juin, 15 juin, 16 juin, 17 juin, 18 juin, 19 juin, 20 juin, 21 juin, 22 juin, 23 juin, 24 juin, 25 juin, 26 juin, 27 juin et 28 juin 2016.

Au-delà du 28 juin 2016, en fonction de la nature des réponses, nous pourrions être amenés à déposer de nouveaux préavis.

Nous restons disponible pour toutes négociations dans le cadre de ce préavis et nous vous adressons, Monsieur le Directeur Général, nos sincères salutations.

Le Secrétaire Général de la FNEE-CGT



Nicolas BAILLE